



Après plus de 4 heures de discussions, la détermination de l'intersyndicale USAP-CGT, UNSA, SUD SANTE, FO, CFTC, CFE-CGC a permis l'obtention face aux carences constatées, par les mandatés au CHSTC Central, d'une expertise visant le projet de réforme de la nouvelle organisation du temps de travail.

Le CHSCT Central n'a donc pas pu émettre d'avis éclairé sur ce projet qui modifie en profondeur les conditions de travail et risque d'avoir des conséquences sur la santé physique et mentale des personnels hospitaliers.

En conséquence, la séance du CTE Central n'a donc pas pu se tenir le 30 novembre 2015.

Martin HIRSCH ne peut donc pas appliquer son plan de réorganisation du temps de travail tant que l'expertise ne sera pas finalisée et les avis des instances centrales rendus.

L'intersyndicale a exigé dans une déclaration un moratoire sur ce projet, compte tenu du contexte d'état d'urgence privant les personnels de tout droit de revendications et de manifestation.

Nous continuons d'exiger :

- le retrait de la réforme sur l'organisation du temps de travail dans son intégralité,
- L'ouverture de véritables négociations sur les moyens humains, organisationnels et matériels nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction du temps de travail.

A 0h00, nous sommes toujours au Siège de l'AP-HP, salle des instances, en attendant le retour du Direction Générale à la table des discussions. Jusqu'à présent, sa seule réponse a été de nous envoyer à 21h15 un huissier de justice pour constater notre présence dans les locaux du Siège.

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

Contacts presse :

Rose May ROUSSEAU 06.76.97.92.42 USAP-CGT  
Jean-Marc DEVAUCHELLE 06.11.11.23.67 SUD SANTE  
Gille DAMEZ 06.83.91.63.11 FO  
Patrice DARCQUE 06.16.01.49.00 CFTC  
Alexandre PIERRET 06.66.03.30.37 UNSA  
Thierry AMOUROUX 06.16.28.88.28 CFE-CGC

Communiqué de presse